

Syndicat d'intérêts locaux de
Gasperich a.s.b.l.
29, rue Benjamin Franklin
L - 1540 L u x e m b o u r g

Réf.: 9/2011/490 AH
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 16 septembre 2014

Madame, Monsieur,

Connaissant l'intérêt que vous portez au projet de construction introduit par la société Paul Bretz Architectes s.à r.l., agissant au nom et pour compte de la société Grossfeld PAP S.A., pour la construction d'un complexe administratif sur le terrain dénommé lot B.1.1 du PAP "Grossfeld ZM Nord îlots ABC" au Ban de Gasperich,

je voudrais vous informer par la présente que le projet (accord de principe) a été instruit par le service de la police des bâtisses qui a constaté sa conformité par rapport aux prescriptions réglementaires régissant la matière.

Avant de prendre une décision, je vous informe que vous avez au préalable la possibilité de consulter le dossier au service de la police des bâtisses, bâtiment administratif « Rocade », 3, rue du Laboratoire, III^e étage, ouvert au public les après-midi entre 14,00 et 17,00 heures, et de me présenter vos observations, ceci en application du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes.

Les remarques éventuelles sont à m'adresser, par écrit, avant le 1^{er} octobre 2014.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

